

## CALCUL DE L'AVANCEMENT

### Calcul du nombre de postes en appliquant les taux promus sur promouvables

#### Proposable

est proposable au 1er janvier l'ouvrier qui a deux ans d'ancienneté dans son groupe, obtenu au choix ou par essai, et qui n'a pas échoué à l'année précédente.

#### Taux promus/promouvables à appliquer à la population de promouvables par groupe, par CAO

Avancement	Taux (%)
5 → 6	25
6 → 7	25
7 → HCA	12
HCA → HCB	15
HCB → HCC	15

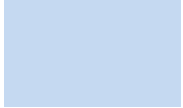
Le résultat du calcul donne le nombre de postes d'avancement possibles par groupe.

Chaque CAO conserve 70 % (résultat du calcul tronqué à l'unité) du nombre de postes obtenus par groupe, appelés "part fixe".

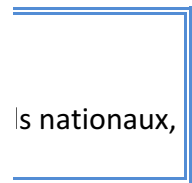
Le reste appelé "part variable" est mis dans un pot commun par groupe et réparti lors d'une réunion avec les représentants des personnel afin de tenir compte des particularités de chaque CAO.

La CAO, lors de sa première réunion de l'année, définit l'utilisation de ses postes d'avancement, soit en validant des essais en poche, soit en faisant des essais pour accéder à des groupes de familles professionnelles, soit par voie de stage.

## CALCUL DE L'AVANCEMENT



un essai



ls nationaux,



n ouvrant